**Motion Assistant·e·s du Service Social**

***« Nous voulons conserver la reconnaissance***

***de la pénibilité de notre travail »***

Madame la Ministre,

Vous avez décidé autoritairement, et sans consultation ou information préalable aux représentant.e.s des personnels, votre intention, dans le projet de décret de reclassement en catégorie A de la filière sociale, de retirer la reconnaissance de la pénibilité des Assistant.e.s de Service Social travaillant dans les services de soins de la Fonction Publique Hospitalière.

Par conséquent dès le 1er février 2019, ces agents ne pourront plus prétendre à un départ anticipé à la retraite, au titre de la catégorie active, et devront travailler plus longtemps… (*passage du départ possible à la retraite de 57 ans à 62 ans*)

Pourtant aucune modification des conditions de travail ne peut justifier votre choix unilatéral.

**Nous nous opposons à la décision prévu dans ce projet de décret et demandons le retrait de ce dispositif qui devrait être soumis au CSFPH du 26 juin 2018.**

Nous réclamons la reconnaissance des services actifs pour toutes les professions qui en ont été arbitrairement privées.

Signature(s) :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

À envoyer par mail à :

Cabinet du Ministère : [sec.ministre.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.ministre.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

Direction de la DGOS : [dgos-dir@sante.gouv.fr](mailto:dgos-dir@sante.gouv.fr)

Fédération CGT de la santé et Action Sociale : [revendic@sante.cgt.fr](mailto:revendic@sante.cgt.fr)